



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20231110-DEC2023_149-CC



Publié le 10 11 23

DÉCISION DU MAIRE N°DEC2023-149

AVENANT A LA DECISION FIXANT DES TARIFS DES PRODUITS VENDUS PAR LA REGIE DE RECETTES DE L'OFFICE DU TOURISME DE SAUSSET- LES-PINS

Nomenclature ACTES : 1.4

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2122-21 et 2122-22 résultant des dispositions de la loi n°96.142 du 21 Février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20-07-08 du 23 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°2022-043 du 31 Mars 2023 concernant la fixation des tarifs des produits vendus par la régie de recettes de l'office du tourisme de Sausset-les-Pins.

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter de nouveaux tarifs aux produits vendus par la régie de recettes.

DÉCIDE

Article 1 : D'ajouter le tarif de 1€ pour la vente de disque de stationnement, 10€ pour la vente de céramique « signature » dans le cadre des 100 ans de Sausset-les-Pins

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 10/11/2023

Le Maire,
Maxime MARCHAND

